



## Divorce pour faute avec mon mari

-----  
Par Visiteur

Entre mon mari et moi il n'y a plus rien qui se passe depuis déjà 15 mois, il n'a plus aucun geste tendre vis à vis de moi, tout ce qui l'intéresse et qui a de l'importance c'est notre fils de 21 mois. Depuis ce temps, à plusieurs reprises, au bout de quelques mois qu'il ne me touchait plus et qu'il ne répondait plus à mon besoin de tendresse j'ai fini par lui faire une scène, à lui reprocher cette distance, avec parfois des mots durs (salaud etc) et même par lui donner une gifle pour lui faire sentir ma souffrance. Cette distance à lui je pense être liée à une dispute entre moi et sa mère tout juste avant (en juillet 2007), suite à laquelle j'avais laissée partir sa mère chez elle et que lui il a très mal pris. Ma question est : est ce que la gifle que je lui ai donnée peut être une raison de divorce pour faute ? et dans ce cas je risquerais de ne pas avoir la garde de notre fils, dont je m'occupe actuellement seule en semaine ? (nous travaillons à 240 km de distance et nous voyons seulement les week end et en vacances)

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Il appartient à un juge d'apprécier si cette gifle constitue ou non une faute au sens de l'article 242 du Code civil.

Ceci étant, je ne pense pas que ce comportement soit de nature à justifier un tel divorce. En effet, le divorce pour faute ne peut être prononcé qu'en cas de "violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations du mariage rendant intolérable le maintien de la vie commune".

Le simple fait que vous ayez continué à vivre ensemble après cette gifle témoigne de ce que cela ne constituait pas une faute suffisamment grave.

De toute manière, le divorce n'a aucune incidence sur le droit de garde. Une bonne mère n'est pas nécessairement une bonne épouse, la justice en est consciente et heureusement d'ailleurs.

Sans vouloir prédire la décision du juge, il y a quand même de très fortes chances que la garde vous soit attribuée.

Cordialement.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me les poser.

-----  
Par Visiteur

Que nous continuons de vivre ensemble c'est une façon de parler, car, comme je vous l'ai dit, depuis plus de 15 mois il n'y a plus aucun geste tendre de sa part vis à vis de moi, aucune relation sexuelle, seulement un climat de méfiance et de suspicion continue et de plus en plus tenace (quand j'ai essayé de lui parler des projets d'avenir, pour un achat immobilier, il m'a accusé que je voulais l'argent de ses parents, ou bien le sien, alors que moi je lui parler de l'argent que chacun de nous avait avant mariage, de celui que j'ai mis de côté depuis le mariage de mes salaires et d'un éventuel prêt). Quand j'essaie d'avoir des gestes tendres vis-à-vis de lui (lui caliner la joue, lui faire la bise sur front, me coler contre lui, car nous nous embrassons plus depuis 15 moi), récemment il m'a dit de "ne plus le toucher car tout ça c'est faux" et que "je jouais malin depuis longtemps" (ce qui n'est d'ailleurs pas vrai). La gifle que je lui ai donnée et qu'il prétend ne pas pouvoir pardonner, n'a laissée la moindre trace, même pas une rougeur passagère, c'était plutôt symbolique, pour le sortir de son mutisme, de sa surdité et de son éloignement (il ignore mon existence en tant que femme et épouse, je sens que je n'existe plus pour lui et que les seules personnes qui comptent dans sa vie sont ses parents qui ne sont d'ailleurs pas en difficulté, sa soeur et notre enfant, point)